

RÈGLEMENT ROUTE

COUPE DE FRANCE FEMME



2018

AVEC LE SOUTIEN DU

TOUR DE FRANCE

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| ARTICLE 1. PREAMBULE..... | 3 |
| ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES RETENUES | 3 |
| ARTICLE 3. PARTICIPATION OBLIGATOIRE DN FEMME..... | 3 |
| ARTICLE 4. NATURE ET COMPOSITION DES EQUIPES EPREUVES EN LIGNE..... | 4 |
| ARTICLE 5. CLASSEMENTS INDIVIDUELS ET BAREME DE POINTS | |
| 5.1 CLASSEMENTS INDIVIDUELS..... | 4 |
| 5.2 CLASSEMENT PAR EQUIPE DN FEMME | 5 |
| ARTICLE 6. SELECTION EQUIPE DE FRANCE | |
| 6.1 CLASSEMENTS INDIVIDUELS..... | 6 |
| 6.2 CLASSEMENTS PAR EQUIPES..... | 6 |
| ARTICLE 7. ENCADREMENT ET DEPANNAGE..... | 6 |
| ARTICLE 8. PENALITES..... | 7 |
| ARTICLE 9. DOTATIONS RECOMPENSES ET PROTOCOLES..... | 7 |
| 9.1 A CHAQUE EPREUVE..... | 8 |
| 9.2 CLASSEMENT GENERAL FINAL..... | 8 |
| ARTICLE 10. DIFFUSION DES RESULTATS | 8 |
| ARTICLE 11. ENGAGEMENTS PAR INTERNET | 8 |
| ARTICLE 12. QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE..... | 8 |

ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France FEMME, organisée par la Fédération Française de Cyclisme, a pour but de promouvoir le cyclisme féminin sur route.

Cette Coupe de France Femme contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte des résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

Cette Coupe de France porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier FFC (Classe 1.15).

Dans le cas d'un éventuel partenariat dans le nom de la Coupe de France Femme avec une société non connue à la date de réalisation de ce règlement, ce document sera mis à jour.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES RETENUES

| | | | |
|---------------------|-----------------|--|----------------------|
| 2 avril | Course en ligne | Prix de la ville de Mont Pujols | Nouvelle Aquitaine |
| 13 mai | Course en ligne | Grand Prix Féminin d'Ain d'Izernore | Auvergne Rhône Alpes |
| 17 juin | Course en ligne | Classic Féminine Vienne Poitou Charentes | Nouvelle Aquitaine |
| 28 juillet | Course en ligne | Grand Prix de Trevé Le Menec - Loudéac | Bretagne |
| 24 août | Course en ligne | La Picto Charentaise | Nouvelle Aquitaine |
| 16 septembre | Course en ligne | Classique des Pyrénées - Femme | Occitanie |

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve.

La réunion des Directeurs Sportifs pourra être organisée jusqu'à 2 heures minimum avant le début de l'épreuve.

ARTICLE 3. PARTICIPATION OBLIGATOIRE DN FEMME

Les épreuves retenues à la Coupe de France FEMME sont ouvertes aux équipes françaises et étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.

Précisions complémentaires :

✓ Une équipe labellisée DN FEMME en début de saison aura l'obligation de participer à cinq manches au minimum dont obligatoirement l'épreuve finale.

✓ Sur l'ensemble des 6 manches, l'équipe DN Femme a l'obligation de faire appel à six concurrentes différentes.

Si ces deux principes réglementaires ne sont pas respectés en fin de saison, la commission Cyclisme au Féminin se réserve le droit de revoir le classement par équipes.

Particularité : La manche 5 – La Picto Charentaise programmée le 24.08.2018 se déroule en même temps que les Championnats de France de l'Avenir Juniors 2018. En conséquence, cette épreuve reste ouverte aux Juniors mais ne comptera pas dans le classement individuel Juniors. Les Juniors pourront toutefois être intégrées dans le classement par équipes des DN selon la règle des 3 coureuses maximum par structure.

NB : Une équipe DN FEMME qui ne respecte pas cette obligation de participation, se verra retirer son label DN FEMME en 2019.

ARTICLE 4. NATURE ET COMPOSITION DES EQUIPES

✓ Nature des participantes admises, par ordre prioritaire :

I - Equipes DN FEMME labellisées en début de saison avec une obligation d'invitation

II - Equipes féminines UCI françaises.

III - aux équipes régionales

IV - aux équipes départementales

V - aux équipes de clubs

VI - et aux individuelles.

VII - 3 Equipes étrangères sur invitation

Composition des équipes sur les épreuves en ligne

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de **3 coureuses minimum, avec un maximum de 12 compétitrices** françaises ou étrangères sans restriction d'âge pour les équipes de DN.

Ce nombre concerne le nombre de filles au départ des épreuves, soit le nombre réel de partantes.

Pour les FEMMES appartenant à des structures non labellisées en Division Nationale, ces épreuves en ligne se disputeront à titre individuel.

Toute participation avec une équipe de moins de 3 coureuses entraînera une **pénalité de 30 points** à l'équipe de DN Femme.

A moins de 3 coureuses, les filles pourront concourir à titre individuel ou en équipe « mélangée », sans être comptabilisée dans le classement par équipes.

Une coureuse intégrant le club **après le 1^{er} mars 2018**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France FEMME.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par toutes les coureuses de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureuses.

Aucune épreuve par étapes ne figure au programme de la Coupe de France Femme 2018. Si une demi étape était programmée dans les épreuves énumérées à l'article 2, un avenant à ce règlement serait réalisé (sur les barèmes de points).

ARTICLE 5 - CLASSEMENTS ET BAREME DE POINTS

Article 5.1 - Classements individuels

Les points acquis par les coureuses à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous.

Selon le classement individuel SCRATCH commun à toutes les filles, il sera établi 3 classements individuels par catégorie :

- ✓ Classement individuel SCRATCH (tous âges confondus)
- ✓ Classement individuel Espoirs (19 / 22 ans) à la place réelle, sur le même barème de points que le classement individuel « scratch élite »
- ✓ Classement individuel Junior (17 / 18 ans) à la place réelle, sur le même barème de points que le classement individuel « scratch élite »

NB : une coureuse Junior et / ou Espoir peut être leader de la Coupe de France Femme – Classement Scratch et leader du classement Junior et / ou Espoir.

La coureuse ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur de la Coupe de France Femme selon les différentes catégories (Junior / Espoirs / Scratch).

En cas d'égalité de points, il sera tenu compte du meilleur classement individuel sur la dernière épreuve disputée de Coupe de France Femme.

Barème de points - Les 50 premières compétitrices classées – Epreuve en ligne :

| | | | | | | | | | |
|-------------------|---------|-------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|--------|
| 1 ^{er} | 150 pts | 11 ^{ème} | 54 pts | 21 ^{ème} | 35 pts | 31 ^{ème} | 25 pts | 41 ^{ème} | 15 pts |
| 2 ^{ème} | 130 pts | 12 ^{ème} | 52 pts | 22 ^{ème} | 34 pts | 32 ^{ème} | 24 pts | 42 ^{ème} | 14 pts |
| 3 ^{ème} | 110 pts | 13 ^{ème} | 50 pts | 23 ^{ème} | 33 pts | 33 ^{ème} | 23 pts | 43 ^{ème} | 13 pts |
| 4 ^{ème} | 80 pts | 14 ^{ème} | 48 pts | 24 ^{ème} | 32 pts | 34 ^{ème} | 22 pts | 44 ^{ème} | 12 pts |
| 5 ^{ème} | 75 pts | 15 ^{ème} | 46 pts | 25 ^{ème} | 31 pts | 35 ^{ème} | 21 pts | 45 ^{ème} | 11 pts |
| 6 ^{ème} | 70 pts | 16 ^{ème} | 44 pts | 26 ^{ème} | 30 pts | 36 ^{ème} | 20 pts | 46 ^{ème} | 10 pts |
| 7 ^{ème} | 65 pts | 17 ^{ème} | 42 pts | 27 ^{ème} | 29 pts | 37 ^{ème} | 19 pts | 47 ^{ème} | 9 pts |
| 8 ^{ème} | 60 pts | 18 ^{ème} | 40 pts | 28 ^{ème} | 28 pts | 38 ^{ème} | 18 pts | 48 ^{ème} | 8 pts |
| 9 ^{ème} | 58 pts | 19 ^{ème} | 38 pts | 29 ^{ème} | 27 pts | 38 ^{ème} | 17 pts | 49 ^{ème} | 7 pts |
| 10 ^{ème} | 56 pts | 20 ^{ème} | 36 pts | 30 ^{ème} | 26 pts | 40 ^{ème} | 16 pts | 50 ^{ème} | 6 pts |

A partir de la 51^{ème} place, toutes les filles terminant l'épreuve dans les délais*, bénéficieront de 5 points dans les différents classements individuels.

* Les délais seront fixés sur chaque épreuve par le président de jury des épreuves concernées.

Seules les compétitrices titulaires d'une licence FFC ou d'une attestation d'appartenance au titre d'un club français délivrée par la FFC ainsi que les compétitrices étrangères appartenant aux équipes féminines UCI françaises seront prises en considération pour les classements individuels de la Coupe de France.

Article 5.2 - Classement par équipe DN FEMME

Ce classement par équipe concerne uniquement les équipes labellisées DN FEMME en début d'année 2018. Les 6 épreuves retenues (Cf Article 2) servent de support à ce classement par équipe.

A l'issue de chaque épreuve, un classement par équipe DN FEMME sera établi par l'addition des places réelles au classement individuel SCRATCH de l'épreuve sur les trois meilleures coureuses et, pour les équipes ayant moins de 3 coureuses au classement, sur 2 coureuses, puis sur 1 coureuse.

Classement par équipes : Ce classement par équipe ne prend en compte que **3 coureuses maximum par structure** (y compris les points des coureuses retenues pour les sélections en Equipe de France – Cf Article 6)

Toutes les filles constituant l'équipe au départ de l'épreuve (3 à 12 filles – Cf Article 4) pourront compter pour ce classement par équipes. Les filles partantes à titre individuel ne rentrent pas dans ce classement par équipes.

Ce classement par équipes donnera lieu à l'attribution de points suivant le barème ci – après :

| | | | | | |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1 ^{er} / 60 pts | 2 ^{ème} / 50 pts | 3 ^{ème} / 45 pts | 4 ^{ème} / 40 pts | 5 ^{ème} / 35 pts | 6 ^{ème} / 32 pts |
| 7 ^{ème} / 29 pts | 8 ^{ème} / 26 pts | 9 ^{ème} / 23 pts | 10 ^{ème} / 21 pts | 11 ^{ème} / 20 pts | 12 ^{ème} / 19 pts |
| 13 ^{ème} / 18 pts | 14 ^{ème} / 17 pts | 15 ^{ème} / 16 pts | 16 ^{ème} / 15 pts | 17 ^{ème} / 14 pts | 18 ^{ème} / 13 pts |
| 19 ^{ème} / 12 pts | 20 ^{ème} / 11 pts | 21 ^{ème} / 10 pts | 22 ^{ème} / 9 pts | 23 ^{ème} / 8 pts | 24 ^{ème} / 7 pts |
| 25 ^{ème} / 6 pts | 26 ^{ème} / 5 pts | 27 ^{ème} / 4 pts | 28 ^{ème} / 3 pts | 29 ^{ème} / 2 pts | 30 ^{ème} / 1 pt |

Le classement évolutif et le classement final par équipe DN Femme seront établis par l'addition des points acquis dans les différentes épreuves suivant le barème ci-dessus.

L'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité de points à ce classement par équipes, il sera pris en compte la meilleure place de l'équipe sur la dernière épreuve disputée.

Dans ce classement par équipes, il sera pris en compte les concurrentes françaises ou étrangères titulaires d'une licence FFC ou d'une attestation d'appartenance appartenant à l'équipe DN FEMME (Elite, espoir ou junior) et **confirmée** au moment de l'engagement de l'équipe.

NB : Sur l'ensemble des épreuves de la Coupe de France FEMME, si des coureuses appartenant à des équipes étrangères viennent à rentrer dans ces barèmes de points, les points à la place seront bloqués.

Les concurrentes regroupées en équipe mixte ou « mélangée » dans une épreuve par étapes ne rentreront pas dans ce classement par équipe.

ARTICLE 6. SELECTION EQUIPE DE France ROUTE ET PISTE

6.1 Classement individuels :

Lorsque les licenciées sont sélectionnées en équipe de France Route(1) et Piste(2) et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, les coureuses se voient attribuer, en compensation, **30 points** pour les catégories Elites, espoirs et Juniors. (Correspondant à une 26^{ème} place). C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

(1) Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2), les épreuves World Tour (WWT) et les Coupe des Nations juniors (Ncup) seront prises en comptes.

(2) Pour les sélections en Equipe de France Piste (Epreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées et sauf si ces stages sont accolés à une sélection aux épreuves ci-dessus.

La coureuse devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France FEMME et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1^{ère} manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les Points Equipe de France sont ajoutés dans les classements à l'issue de chaque épreuve.

6.2 Classement par équipes :

Pour les compétitrices sélectionnées en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureuses maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat en points entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de sélection. Les points Equipe de France correspondent à une 26^{ème} place.

Exemple – une équipe termine : 5^{ème}, 20^{ème} et 30^{ème} mais possède une athlète sélectionnée en Equipe de France. Dans le cas présenté, ce sera la 26^{ème} place qui sera retenue.

ARTICLE 7. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel ou BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômes ci dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article ci-dessous.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de chaque épreuve si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées de cet article, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage même si elle peut prétendre par son classement à une meilleure position.

Pour la 1ère épreuve

- 1^{er} tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de cet article
- 2^{ème} tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de cet article.
- 3ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de cet article.
- 4ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de cet article.

Pour les épreuves suivantes (A partir de la seconde épreuve)

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de cet article.

Et si besoin :

- 1^{er} tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de cet article
- 2ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de cet article.
- 3ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de cet article

ARTICLE 8. PENALITES

La concurrente faisant l'objet d'une mesure disciplinaire pour une infraction au règlement, (mise hors course) se verra retirer les points qu'elle aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI relatifs à la lutte contre le dopage entraînera la suppression des points acquis par la concurrente lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par la concurrente sanctionnée ne pourront en aucun cas être attribués à une autre concurrente.

ARTICLE 9. DOTATIONS - RECOMPENSES et PROTOCOLE

Article 9.1 – A chaque épreuve : grilles de prix et dotations

Grilles de prix à charge de l'organisateur :

- ✓ Classement "scratch" Elite : Grille 610 € / 15 prix
- ✓ Prix spéciaux Espoir ou junior : Grille 152 € / 5 prix

Epreuve avec classement général individuel :

L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve le coureur vainqueur "scratch", la première « Espoir » (19/22 ans) et la première « Junior » (17/18 ans) ainsi que l'équipe DN FEMME vainqueur du jour

La **FFC** prendra en charge et remettra par l'intermédiaire de son représentant, un maillot de leader aux premières des classements généraux provisoires de la Coupe de France «scratch», «Espoir» (19/22 ans) et « Junior » (17/18 ans).

L'organisateur présentera et pourra fleurir les leaders provisoires de la Coupe de France aux classements «scratch», «Espoir» (19/22 ans) et « Junior » (17/18 ans) lors de la remise des maillots.

Pour la finale programmée le 16 septembre 2018, la **FFC** prendra en charge et remettra un trophée aux trois premières équipes du classement par équipes de la Coupe de France DN FEMME. Les vainqueurs du classement général final individuel (Scratch, Espoirs et Juniors) se verront remettre un trophée par l'organisateur.

Article 9.2 - Grilles de prix - classement général final

AVEC LE SOUTIEN DU **TOUR DE FRANCE**

Dans le cadre du mécénat FFC / ASO, la FFC prendra en charge les grilles de prix suivantes :

- . Classement général "scratch" Elite : Grille 3125 € / 15 prix
- . Classement général Espoirs : Grille 991 € / 10 prix
- . Classement général Juniors : Grille 459 € / 5 prix
- . Classement général DN : Grille 500 € / 3 prix

Si un partenaire titre était désigné sur la Coupe de France Femme, la remise officielle de la dotation du partenaire sera organisée lors de la finale de Coupe de France FEMME « Classique des Pyrénées Femme » programmée le **16 septembre 2018**.

ARTICLE 10. DIFFUSION DES RESULTATS

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur le site internet FFC : www.ffc.fr avec une possibilité de diffusion sur les autres supports : newsletter FFC ou réseaux sociaux.

ARTICLE 11. ENGAGEMENTS PAR INTERNET

Epreuves du calendrier national (Classe 1.15)

Pour répondre aux besoins de l'organisateur dans la publication des listes d'engagées (titulaires, remplaçantes et encadrement) et pour la promotion de l'épreuve, les sélections participantes pourront envoyer leurs engagements à partir de J-30 du début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront intervenir jusqu'à J-5 avant le début de l'épreuve.

Sur le principe, une concurrente qui n'est pas engagée, ne pourra pas participer à l'épreuve.
Tout cas particulier sera traité par le collège des arbitres en concertation avec l'organisateur.

ARTICLE 12. QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR ROUTE

La qualification des filles aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisée selon la répartition suivante, **sur la base du classement par équipes**

- . DN : 10 DN FEMME (de la 1ère à la 10^{ème} place) X 8 Coureuses maximum = 80 COUREUSES
- . DN : DN FEMME (de la 11ème à la dernière place) x 5 coureuses maximum = 50 COUREUSES

Le classement et la sélection des équipes DN FEMME, selon le barème ci-dessus, sera réalisé à l'issue de la 3ème manche de la Coupe de France Femme : **Classic Féminine Vienne Poitou Charentes (Nouvelle Aquitaine) – 17 juin 2018**.